

A UNE COUR DE SÉANCE GÉNÉRALE DE QUARTIER DE LA PAIX,

Tenue en la Chambre d'Audience à Montréal, Mardi le 10 Septembre 1776.

<i>Présens.</i>	GABL. ELEZD. TACHÉREAU, EDWARD WILLIAM GRAY, DUFY DESAUNIER, PIERRE PANET, PIERRE MÉZIERE, JEAN PORTEOUS, PIERRE GUY, P. P. NEVEU SEVESTRE, JACQUES FINLAY, PIERRE FORTIER.	<i>Equiers Commissaires.</i>
-----------------	--	------------------------------

VU que plusieurs Etrangers sont dernièrement arrivés & arrivent journelle-
 ment dans cette Province, dont plusieurs pourroient entretenir des correspon-
 dances avec les Rébelles, & corrompre les fideles Sujets de Sa Majesté dans
 cette Province; afin d'empêcher de pareils faits à l'avenir, il est ordonné par la
 Cour, que tous les Etrangers qui sont venus dans cette Province depuis le 17
 de Juin dernier, ainsi que tous les Etrangers qui pourront y venir par la fuite,
 ayent à comparoître immédiatement à Montréal devant deux des Commissaires
 de Sa Majesté qui sont nommés de semaine pour tenir Séance, afin de rendre
 compte d'eux-mêmes ou de soi-même, & d'être examinés, & que toutes Per-
 sonnes quelconques qui recevront à l'avenir des Etrangers dans leurs Maisons,
 en fassent immédiatement leur rapport aux deux Commissaires pour la semaine,
 comme il est dit ci-dessus; ou si pareil cas se rencontre dans le voisinage des Trois
 Rivieres, alors ce sera devant Godfroy de Tonnancour, Ecuyer, un des
 Commissaires de la Paix de Sa Majesté aux Trois Kivieres, pour les fins susdites,
 sous les peines portées par la Loi & le péril qui en resultera; requérant par ces
 Présentes tous les bons & fideles Sujets de Sa Majesté, de se porter à aider &
 assister à découvrir tous pareils Etrangers & Personnes inconnues comme il est
 dit ci-dessus.

Par Ordre de la COUR.

J. BURKE, *Greffier de la Paix.*